

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 02 juin 2023

Convocation affichée le : 02 juin 2023

Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 08 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN

Absents excusés : Véronique PICHERIT donne pouvoir à Dominique ABALAIN — Marie-Hélène BRANDILLY — Franck SAMSON

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération  
2023/45

Remboursement des frais de déplacement de Madame DUTERTRE Laetitia

Vu la délibération du 27 janvier 2022, n°2022/07, relative au remboursement des frais de déplacement, Madame DUTERTRE Laetitia est éligible au remboursement de ses frais pour des trajets entre la Mairie, 12 rue de Tourdelin 35190 Saint-Thual et le CDG 35 1 Av. de Tizé 35235 Thorigné-Fouillard.

Le kilométrage a été calculé sur le site de Michelin.fr, le trajet le plus court a été sélectionné, soit 42 km par trajet. Me DUTERTRE Laetitia a fourni sa carte grise (vu carte grise) la puissance fiscale étant de 5 CV

Formation marchés public du 10 et 11 mai 2023

$42 \text{ km} \times 4 = 168 \text{ km} \times 0.29 = 48.72 \text{ €}$

Soit un total 48.72 euros

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver le remboursement des frais de déplacement de Madame DUTERTRE Laetitia

**SIGNATURES**

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Jean-Pierre BATAIS